



Règles de fonctionnement

publié le 02/10/2012

LE FONCTIONNEMENT DE L'EPS AU COLLEGE P. DE COMMYNES

LES FACONS PRATIQUER → EPS OBLIGATOIRE : 4 heures pour les 6è (2h + 2h) 3 heures pour les (5è,4è, 3è)
→ ASSOCIATION SPORTIVE : le mercredi après midi à 13 heures Il faut être volontaire, s'engager, et donc payer une licence de 20 euros pour l'année permettant de pratiquer plusieurs activités dans plusieurs domaines : athlétisme, sport collectif, sport de raquettes, sport de plein air, avec des enfants de sa catégorie d'âge. Les élèves peuvent s'inscrire quel que soit leur niveau. Une inscription en cours d'année est possible.

LES REGLES LIEES A LA PRATIQUE

→ LA TENUE : une tenue de sport est obligatoire : jogging ou short, tee-shirt, sweet shirt, chaussures de sport adaptées à une pratique régulière (pas de petites tennis plates insuffisantes pour garantir la sécurité et éviter les blessures). Pour les activités d'extérieur, prévoir des vêtements chauds et /ou imperméables selon le temps et la saison. Des vêtements/chaussures pourront être prêtés exceptionnellement encas d'oubli et dans la mesure des stocks disponibles..... La répétition des oublis sera sanctionnée.

→ LE FONCTIONNEMENT : Lorsqu'ils ont EPS tous les élèves doivent se rendre au gymnase. En M1 M3 S1 S3, ils sont obligatoirement accompagnés de leur enseignant, qu'ils doivent attendre, rangés, près de l'escalier de la cantine. Pour les autres cours les élèves se rendent seuls au gymnase, ils doivent attendre que leur professeur leurs donne l'autorisation d'entrer. A la fin du cours les élèves doivent attendre que le professeur ait donné son accord pour regagner la cour du collège.

DANS LES VESTIAIRES, les élèves sont tenus de ranger soigneusement leur affaires afin de ne pas les égarer .Les objets de valeurs pourront être confiés à l'enseignant. On ne perd pas de temps, on ne chahute pas. Les enseignants se réservent le droit d'entrer dans les vestiaires si nécessaire. En cas de problème, ne pas hésiter à le signaler à l'un des enseignants présents.

→ LES REGLES DE PRATIQUE Une tenue adaptée Des chaussures attachées et suffisamment serrées. Des cheveux attachés. Pas de chewing gum, bonbons, sucette etc... (à jeter avant de sortir du vestiaire). De la motivation à revendre quelque soit le niveau Sourire et bonne humeur sont aussi les bienvenus !!

→ LES INAPTITUDES PONCTUELLES (pour le cours uniquement) : elles doivent être accompagnées dans la mesure du possible d'un mot des responsables de l'élève. Il faut remplir un petit papillon jaune dans le cahier de liaison. S'il n'y a pas de mot, l'enseignant pourra signaler que l'élève n'a pas pratiqué lors de tel cours pour telle ou telle raison.

DE COURTE ET MOYENNE DUREE(quelques jours à quelques semaines ≤ 3 mois) : L'élève doit présenter un certificat médical précisant la durée et les incapacités. L'élève doit être présent en cours (sauf avis contraire du professeur), il pourra assumer des rôles adaptés à son état.

DE LONGUE DUREE (plus de 3 mois) : Un certificat médical attestant de l'inaptitude est obligatoire. En accord avec le médecin scolaire, le professeur d'EPS et la vie scolaire, l'élève pourra être dispensé d'assister au cours d'EPS.

LES CERTIFICATS MEDICAUX, QUELQUE SOIT LA DUREE DE L'INAPTITUDE, DOIVENT ÊTRE DONNES AU BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE.

Le cours d'EPS, même s'il ne se déroule pas dans les locaux du collège, est un cours où s'applique le règlement intérieur du collège. Les élèves doivent donc s'y rendre avec le nécessaire pour pratiquer (carnet de liaison

compris), dans le but de développer ses compétences par la pratique d'activités sportives.
